

PROCURATION

Je soussigné(e) :

(Nom, prénom)

(adresse)

propriétaire de _____ action(s) de la société PCB, Société anonyme, au capital de 20.176.000 euros, dont le siège social est situé Rue Carli, 17/19 – 1140 BRUXELLES, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.085.181.

désigne comme mandataire spécial :

(Nom, prénom)

(adresse)

I - à qui je confère tous pouvoirs aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mercredi 16 mai 2007 à 15 heures au siège social de la société pour délibérer sur les propositions suivantes :

1	Vote sur la proposition 1 : « L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et décide de reporter le résultat à nouveau »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
2	Vote sur la proposition 2 : «L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006»	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
3	Vote sur la proposition 3 : «L'assemblée générale donne décharge au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006»	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
4	Vote sur la proposition 4 : « L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la SCCRL PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant fin après l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009, en désignant Monsieur Robert PEIRCE, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charger de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SCCRL. Les émoluments hors débours et TVA seront de 21 100 €, montant révisable annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION

Intentions de vote : Mettre une X dans la case utile

Si une intention de vote n'est pas exprimée : le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Il - à qui je confère tous pouvoirs aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le Mercredi 16 mai 2007 immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire au siège social de la société pour délibérer sur les points suivants :

1. Modifications statutaires				
1	Article 5 : L'assemblée décide de supprimer les trois dernières phrases avec effet au premier janvier deux mille huit	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
2	Article 6 : L'assemblée décide de le remplacer par le texte suivant « §1. Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Les actions entièrement libérées et les autres titres de la société sont nominatifs, au porteur ou dématérialisés, dans les limites prévues par la loi. Leur titulaire peut, à tout moment et à ses frais, demander la conversion de ses titres en titres nominatifs ou dématérialisés. §2. Les titres au porteur de la société, déjà émis et inscrits en compte-titres au premier janvier deux mille huit, existent sous forme dématérialisée à partir de cette date. Les autres titres au porteur seront, au fur et à mesure de leur inscription en compte-titres à partir du premier janvier deux mille huit, également automatiquement convertis en titres dématérialisés. Les titres au porteur émis par la société et qui ne sont pas inscrits en compte-titres, sont convertis de plein droit en titres dématérialisés au premier janvier deux mille quatorze »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
3	Article 9 : L'assemblée décide d'ajouter la phrase suivante: « La durée de leur mandat est de quatre ans au plus. Leur mandat peut être renouvelé »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
4	Article 10 : L'assemblée décide de supprimer les mots « et un vice-président »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
5	Article 10 : L'assemblée décide d'ajouter le texte suivant après le dernier alinéa: « Le Conseil d'Administration peut créer en son sein et sous sa responsabilité un comité d'audit. Il définit sa composition et son fonctionnement »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
6	Article 11, premier alinéa : L'assemblée décide de supprimer les mots « ou, en cas d'empêchement, vice-président »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
7	Article 11, deuxième alinéa : L'assemblée décide de remplacer les mots « par lettre, par télégramme ou par télex, par tout autre moyen de communication ayant pour support un document imprimé," par " par tout moyen de communication, qui se matérialise par un document écrit auprès de la société »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
8	Article 11 : L'assemblée décide d'insérer un nouvel article après le deuxième alinéa, libellé comme suit: « Lorsqu'une délibération est requise, celle-ci peut prendre la forme d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence. Les procès-verbaux doivent mentionner avec précision les moyens techniques utilisés »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
	Suite page suivante			

9	Article 11 : L'assemblée décide de remplacer dans le texte français des statuts les mots « le sien propre" par "ainsi que son propre droit de vote »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
10	Article 14 : L'assemblée décide de supprimer le premier alinéa avec effet au premier janvier deux mille quatorze	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
11	Article 14 : L'assemblée décide d'insérer après le deuxième alinéa un nouvel alinéa libellé comme suit: « Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, au plus tard cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale, déposer au siège social ou aux lieux indiqués par l'avis de convocation une attestation, établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, de leurs actions dématérialisées »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
12	Article 17 : L'assemblée décide de remplacer la dernière phrase par : « Le Président peut désigner un scrutateur »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
13	Article 18 : L'assemblée décide de remplacer « vingt-cinq jours » par « trente-cinq jours »	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
	2. Pouvoirs			
14	L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration, dans les limites de la loi, à fixer les modalités de l'échange des anciens titres au porteur en titres dématérialisés et/ou nominatifs.	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION

Intentions de vote : Mettre une X dans la case utile

Si une intention de vote n'est pas exprimée : le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire peut assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence, prendre part à toutes les délibérations, voter, amender ou rejeter au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, passer et signer tous les actes, pièces, et procès-verbaux, élire domicile, substituer et de façon générale faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de ce mandat, avec promesse de ratification de la part du/de la soussigné(e).

Le pouvoir conservera tous effets pour toute autre Assemblée qui, par suite de défaut de quorum ou de tout autre cause, serait ultérieurement réunie à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Fait à _____ le _____ 2007

Signature (veuillez faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")